

Le Journal du MAZETIER

Comité de Quartier Russan - Terres de Rouvière
Siège Social : 1311, Chemin de Russan 30000 Nîmes

Janvier 2009 - N° 44

EDITO : Au moment où vous lirez ces lignes, il sera sans doute un peu tard pour formuler des vœux pour cette nouvelle année qui débute. Les délais sont parfois un peu longs entre la rédaction de cet éditorial et la distribution de notre journal. Mais c'est l'intention qui compte. Alors au nom de notre Conseil d'administration : BONNE et HEUREUSE ANNEE 2009 à toutes et à tous. En ces temps troublés, qui risquent d'être difficiles pour beaucoup d'entre nous, que la solidarité et la fraternité restent des valeurs fortes et partagées.

L'année 2008, à travers la fête du 3ème âge et le Noël des enfants, s'est terminée en beauté. Quelle joie de partager ces moments d'amitiés, toujours plus nombreux. Merci à la ville de Nîmes et au Conseil général qui nous soutiennent dans ces actions depuis de nombreuses années.

Notre campagne des Lotos - qui s'achève le 1er février - sera elle aussi positive. Filets garnis et jambons font des heureux et les participants - qui viennent parfois de quartiers éloignés - apprécient le côté traditionnel et familial de ces après - midi. Les recettes nous permettront - en particulier - de financer l'entretien de notre maison de quartier pour laquelle nous engageons des travaux de mise en sécurité qui représentent près de 3000 euros et qui se poursuivront en 2009.

2008 aura aussi été marquée par notre engagement dans l'action sur le dossier de l'assainissement non collectif géré par Nîmes Métropole. Avec nos amis de Garrigues Nord, de la Planette et de Ventabren, nous avons été à l'origine d'une mobilisation des habitants, afin d'intervenir sur un sujet qui a soulevé de nombreuses réactions d'incompréhension et d'hostilité. Aujourd'hui une coordination, regroupant plus de 15 comités et l' Union des Comités de Quartier, s'est mise en place et a engagé avec les élus un débat responsable mais sans concession. Notre Comité joue un rôle important dans la coordination et poursuivra son action dans le sens de l'intérêt général. Des avancées ont déjà été obtenues, mais comme l'a démontré la réunion publique du 29 janvier 2009, salle de l'ambiance, la contestation du montant de la participation financière des habitants reste vive et ce problème n'est pas résolu. Notre détermination reste entière . Il serait dangereux que nos responsables politiques, et en premier lieu, le président de l'Agglo, M. FOURNIER, n'en tiennent pas compte.

Le Président : **Pierre-Marie CHAZE**

SAMEDI 28 Février 2009
salle de l'ambiance
à 9h 30

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE du Comité

Ordre du jour :

- 1/ Modifications statutaires**
- 2/ Rapport moral et rapport d'activité**
- 3/ Rapport financier et avis du contrôleur des comptes.**
- 4/ Votes sur les rapports et renouvellement du mandat du contrôleur.**
- 5/ Elections au Conseil d'administration**
(voir en page 4)

A partir de 11h
Débat avec les élus sur les problèmes locaux.

Invités : Mr le Sénateur Maire,
Mr le Président du Conseil Général,

Mme Incorvaïa, Mrs Douais,
Raymond, Procida, Lachaud.

12h : Apéritif de l'amitié

www.ruster.fr
Un petit clic, pour être au courant !

Assainissement Non Collectif :

Compte rendu de la Réunion de concertation, à Nîmes métropole, du **28 Novembre 2008**
(14 h00).

Participaient à cette réunion :

Elus communautaires : M. Bernard BERGOGNE, vice-président de Nîmes Métropole, M. Gérard RIVAL, élu délégué à l'assainissement collectif; M. BURGOAT, Mmes JEHANNO et SANS.

Pour les services de l'Agglo : Mme Chantal REYNAUD (SPANC) et M. POUDEVIGNE.

Pour la coordination ANC : L'Union des Comités de quartier de NîmesMétropole et les Comités de quartier suivants : Planette, Garrigues Nord, Ventabren, Cigale, Gazelle-Route d'Uzès , Camplanier, Villeverte, Route d'Alès, Vacquerolles, Bachas-Orchidées, Védelin, Plateforme-Cadereau, Croix de Fer, Russan-terres de Rouvière, Cité des Espagnols et Mas de Roulan.

Autres présents : personnels de la DIVAQ et du service d'Hygiène de la ville de Nîmes.

En ouverture de la réunion, M. Bernard BERGOGNE rappelle les enjeux : La Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, fait obligation aux collectivités de pratiquer le diagnostic des installations d'assainissement non collectif de leur territoire avant le 31 décembre 2012. Cette compétence appartient à Nîmes Métropole depuis Octobre 2004, ce qui a amené l'agglomération à créer le Service Public d'Assinissement Non Collectif (SPANC) au 1er Janvier 2007. Dans l'agglomération (23 communes) on recense 9300 installations ANC dont 600 sur la ville de Nîmes.

M. Bergogne reconnaît le bien fondé des critiques qui ont été faites par la coordination des quartiers et en particulier le déficit de communication source d'incompréhensions et de malentendus sur les procédures de contrôle. Ces éléments ont été pris en compte et les services de l'agglo ont remis à plat l'ensemble du dossier. Ce travail – dont il nous présente les documents réactualisés, soumis à la discussion – débouche sur une nouvelle stratégie qui porte sur les points suivants :

1 – Une nouvelle rédaction des documents d'information destinés aux usagers.

2 – Une nouvelle grille de diagnostic, dont les items ont été clarifiés et précisés. Cette grille serait transmise aux usagers en même temps que la lettre fixant le rendez-vous pour contrôle.

3- L'organisation de nouvelles réunions publiques d'information dans chaque quartier concerné afin de mieux expliquer la mission du SPANC mais aussi son rôle d'aide et de conseil.

4-L' organisation dans les 6 mois d'une nouvelle rencontre avec la coordination pour faire le point sur l'évolution du dossier, échanger des informations et faire en sorte d'être réactifs.

Le président de Russan - Terres de Rouvière, porte parole de la coordination, se félicite du travail effectué et de la prise en compte de nombre des observations qui avaient été faites par les comités. Il annonce que la coordination a aussi des propositions. Il s'étonne que M. Bergogne n'ait pas évoqué dans sa présentation le montant de la contribution demandée aux usagers (123 €). La comparaison avec d'autres agglomérations est nettement au détriment de Nîmes-Métropole. Le montant de cette contribution et les modalités de son recouvrement sont toujours fortement contestés par les habitants, qui sont aussi des électeurs.

Les documents qui nous sont communiqués et que nous allons examiner, semblent montrer une évolution positive. Toutefois en ce qui concerne la proposition de réunions par quartier ou à travers les Conseils de quartier, elle fait partie des solutions pour mieux informer les habitants mais la coordination souhaite maintenir en tout état de cause une action globale et la solidarité territoriale qui fonde notre présence à cette réunion.

Les participants à la rencontre prennent alors connaissance des documents mis à notre disposition. De l'avis général ces nouvelles formulations sont plus claires. A propos du diagnostic, certains comités s'inquiètent d'une possible évolution des critères. Dans ce cas, le diagnostic établi par le SPANC au temps T sera-t-il remis en question, au bout de quelques mois si les normes évoluent. A ce jour il est difficile de répondre à cette question. Ce qui incite à une certaine prudence.

Le problème des arbres sur les surfaces d'épandage est à nouveau évoqué. Pour M. Poudevigne, le diagnostic doit être nuancé : Un olivier ne peut être traité de la même manière qu'un micocoulier, un figuier ou un saule pleureur, variétés aux racines très envahissantes. Il n'est pas selon lui dans la vocation du SPANC de faire abattre des arbres. Le contrôle et le diagnostic doivent indiquer s'il y a obstruction – ou risque d'obstruction - des drains et proposer un remède à cet état (l'abattage n'étant qu'une solution ultime).

Le porte parole de la coordination fait alors connaître la proposition des comités de mettre en place une **Commission Mixte composée des représentants de Nîmes-Métropole (élus et techniciens) et d'une représentations des usagers,(4 ou 5 personnes) via la coordination.**

Cette commission qui pourrait se réunir rapidement jouerait un rôle d'interface et de médiation dans les situations problématiques et litigieuses. Cette proposition n'est pas contradictoire avec la nouvelle réunion à 6 mois proposée par M. Bergogne.

Cette proposition- après un bref débat – reçoit l'aval de MM. Bergogne et Rival. Les modalités d'organisation et de fonctionnement seront précisées ultérieurement.

Les diverses observations sur les éléments techniques du contrôle font apparaître une situation particulièrement préoccupante dans deux secteurs de la plaine nîmoise : il s'agit de la Cité des Espagnols et du quartier Bachas-Orchidées. Dans ces deux secteurs les antécédents urbanistiques et la configuration géologique rendent les règles de l'assainissement non collectif totalement inapplicables. Il faudra donc inévitablement examiner pour ces secteurs le raccordement au tout à l'égout et le cas échéant la desserte en eau potable. On peut s'étonner de découvrir de telles aberrations à l'occasion de ce dossier !!

Les représentants des comités souhaiteraient que le contrôleur partage avec le propriétaire ou l'usager, dès la fin du contrôle lors de la visite, l'avis qui sera prononcé en s'appuyant sur les nouvelles rubriques de la page 1 du diagnostic. Pour les représentants de Nîmes Métropole cet avis ne peut être définitif qu'après validation finale par le SPANC. Ils préfèrent éviter les malentendus.

Enfin Mme Reynaud et M. Poudevigne précisent que le délai de 6 mois doit être interprété de la manière suivante : lorsque l'avis n'est pas satisfaisant, l'usager a un délai de 6 mois pour prendre contact avec le SPANC et engager le processus (réflexion, études, travaux).

Le diagnostic transmis au propriétaire devra être accompagné d'une fiche conseil.

Les diagnostics antérieurs au 1er janvier 2009 seront revus et corrigés suivant le nouveau protocole et la nouvelle grille d'évaluation.

Compte tenu de la concertation établie et du large accord sur ces éléments du contrôle et du diagnostic; M.Rival souhaite un redémarrage des contrôles début 2009 et propose de reprendre les réunions publiques à la mi-janvier, afin de pouvoir relancer les diagnostics fin janvier. Ces points ne soulèvent pas d'objection.

En ce qui concerne la perception des 123 €, la position de Nîmes Métropole est inchangée : « Cette somme correspond aux recettes indispensables pour équilibrer le budget du SPANC. Ce tarif a été fixé par les élus par délibération du 14 décembre 2006 ». Formellement, seule une autre délibération peut modifier cette décision.

Plusieurs comités s'étonnent que nos élus n'aient pas envisagé un étalement sur plusieurs années. M. Bergogne dit avoir fait cette proposition à l'époque mais la majorité du Conseil ne l'a pas retenu.

Au nom de la coordination, le porte parole réaffirme son désaccord avec le montant de cette taxe, d'autres modes de financement du SPANC étant possibles. Il demande que soit communiqué à la coordination, le budget du SPANC. M.Rival s'engage à transmettre les documents budgétaires 2007 (dernier exercice connu). (*séance levée à 16h15*)

Cette réunion de concertation a été suivie le Jeudi 29 Janvier 2009 d'une réunion publique, salle de l'Ambiance, afin d'exposer les nouvelles modalités. De nombreux habitants se sont déplacés (plus de 150 personnes). La coordination était représentée par de nombreux comités et l'Union des comités. Si les propositions techniques retenues lors de la rencontre du 28 novembre ont reçu un accueil favorable, le débat sur la contribution de 123 euros a soulevé une véritable bronca dans la salle. MM Bergogne et Rival, élus communautaires en charge de ce dossier ont pris acte des protestations des habitants et accepté de continuer le dialogue sur ce point en vue d'aboutir à une solution acceptable. Nous en sommes là à ce jour. La coordination va poursuivre le dialogue avec les élus communautaires. Une nouvelle rencontre est prévue début février. Nous continuerons à affirmer que le montant n'est pas acceptable et que le système choisi aboutit – en particulier - à ce que le citoyen paye deux fois : une fois pour le SPANC et son fonctionnement et une deuxième fois pour la prestation délégué à la SAUR. Nous savons aujourd'hui que dans d'autres régions les usagers contestent eux aussi ce type de procédure. Au delà d'un problème d'argent, nous avons soulevé un problème politique important. Nîmes Métropole intervient de plus en plus dans notre vie quotidienne. Il est bon que la parole des citoyens soit entendue et prise en compte.

Pierre-Marie CHAZE

Election au Conseil d'administration – Assemblée générale du 28 février 2009 : A l'occasion de cette assemblée générale, de nombreux administrateurs ayant accompli leur mandat de 3 ans sont renouvelables : AGNEL roger et hélène- ASTIER bernard – ARCIS Palmyre- AZAÏS Lisyane - BEAURAIN Josiane- BERNARD charly- BOUSQUET Michel- CHAZE pierre-marie - DENIS jacques- GANDIN marc – GLEIZE edmonde – PEREZ Claude - Ils demanderont sans doute le renouvellement de leur mandat.

Mais le Conseil d'administration peut compter 30 administrateurs ! Nous pouvons donc accueillir de nouveaux membres. Alors n'hésitez pas ! Rejoignez une équipe qui fonctionne bien, où les rapports d'amitiés et de solidarité sont des valeurs qui comptent. Tous les talents ont leur intérêt. Actif ou retraité vous consacrerez le temps que vous choisirez. Le Comité ça n'est pas le bagne.

Et l'expérience est enrichissante ! Alors remplissez le bulletin ci dessous et renvoyez le au comité salle de l'Ambiance.

NOM Prénoms.....
Adresse :.....

.....
déclare faire acte de candidature au Conseil d'Administration du Comité de quartier de Russan lors de l'A.G. Du 28 février 2009.

Signature :

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

Attention TERMITES : Une habitante de Font Chapelle a découvert des termites dans sa maison . Elle a aussitôt informé les services municipaux et fait procéder à un traitement adapté. Les termites sont fréquents sur le territoire de Nîmes. Si vous apercevez ces petites bêtes qui ressemblent à de petites fourmis translucides informez immédiatement les services municipaux ! Avant que votre maison vous tombe sur la tête !!

Les propriétaires des animaux de compagnie sont parfois négligents : si votre chien donne de la voix tout au long du jour et de la nuit, pensez à vos voisins. On peut aimer les animaux et avoir envie de dormir en paix. Et de toute façon vous êtes responsable si votre voisin porte plainte.

Une Habitante du chemin de Russan vient de trouver pour la 4ème fois, dans les Terres de Rouvière, un sac plastique contenant le cadavre d'un chien, portant des traces de sévices. La police à été saisie. Mais qu'est ce qui peut conduire un être humain responsable à de tels agissements !!!

Le Journal du Mazetier est le journal du Comité de Quartier des chemins de Russan, Terres de Rouvière, Limites, Font Chapelle...etc
Siège social : 1311 chemin de Russan, Place de l'Ambiance, 30 000 Nîmes .

*Ce Numéro à été réalisé grâce au soutien du Conseil général du Gard.
Tiré à 1300 exemplaires Il est distribué gratuitement dans le quartier.*

Responsable de publication : Pierre-Marie CHAZE